

NOM ET PRÉNOM.....

**HMO NP – PROMOTION 2024/2025
HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE
DOSSIER DE CANDIDATURE VAP**

Clôture du dépôt du dossier de candidature sur la plateforme Taïga : **7 mai 2024***Attention : aucun dossier ou document papier ne sera accepté***CANDIDAT**

NOM Prénom.....

Date et lieu de naissance

Nationalité Tel

Adresse

courriel.....

Diplôme..... Date d'obtention.....

(intitulé du diplôme permettant l'accès à la formation HMONP)

Etablissement d'obtention du diplôme.....

ACTIVITE PROFESSIONNELLE & FORME JURIDIQUE ACTUELLE

Structure Date de création.....

(désignation - statut juridique)

Adresse

Tel courriel.....

TUTEUR¹, Nom et Prénom..... Durée activitéType de contrat CDD CDI ou promesse d'embauche Autre situation :**A remplir par l'ENSA****DIRECTEUR D'ETUDES**

☐ Nom et Prénom.....

PROCEDURE A CANDIDATURE EN VAP :

La demande de Validation des Acquis Professionnels est recevable lorsque la durée des différentes expériences professionnelles est de trois années post diplôme au minimum, en continu ou en discontinu, en France ou l'étranger dans le champ de la maîtrise d'œuvre, dont au moins un an dans une structure de maîtrise d'œuvre architecturale ou urbaine sous la responsabilité d'un architecte maître d'œuvre DPLG ou habilité HMO NP.

1/Formulaire en ligne à compléter (parallèlement à la procédure Taïga) :

<https://docs.google.com/forms/d/14cEmn0LfwN7CfN4aJWCeJBpHiOB2n6TIQkn28rqbQCc/edit>

2/Compléter le présent dossier de candidature et y joindre toutes les pièces demandées. Tout le dossier est à déposer UNIQUEMENT sur l'interface Taïga en vous connectant sur le lien suivant :

<https://admission.archi.fr>

Si dossier recevable : vous pourrez éventuellement être convoqués e devant la commission le 28 mai 2024 (convocation par mail). Conditions de recevabilité : dossier complet, rubriques totalement et lisiblement remplis, pièces demandées jointes, documents étrangers traduits en français.

Si avis favorable de la commission : inscription à l'ENSA Toulouse fin courant octobre 2024 (convocation par mail)

DOCUMENTS À DEPOSER OBLIGATOIREMENT SUR L'INTERFACE TAIGA

Tout document étranger devra être traduit en français

***ATTENTION : Le paiement des frais de dossier (37€), clôture automatiquement votre candidature. Ce règlement est donc à effectuer lorsque vous avez déposé toutes les pièces demandées sur la plateforme Taïga nommées et numérotées de 1 à 10. A noter : vous pouvez revenir sur votre dossier pour le compléter ou le modifier tant que votre paiement n'est pas effectué.**

- 1.VAP dossier_candidature_hmonp_2024_2025 (à télécharger sur le site), à remplir et à signer,
- 2.Portfolio (book) (à télécharger sur le site), contenant les éléments les plus marquants de vos réalisations en rapport avec des missions maîtrisées parmi celles que vous avez mentionnées dans le carnet de savoirs acquis
- 3.protocol_hmonp_2024_2025 (à télécharger sur le site), complété et signé,
- 4.carnet_des_savoirs_acquis_2024_2025 (à télécharger sur le site),
- 5.CV parcours (se conformer au modèle à télécharger sur le site)
- 6.Attestations employeurs
- 7.Copie du diplôme d'Etat d'architecte valant grade de master ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français (cf. article 2 de l'arrêté du 10 avril 2007),
- 8. lettre de motivation explicitant votre projet professionnel vous conduisant à entreprendre la formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre,
- 9. Copie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport,
- 10. paiement par CB en ligne, sur la plateforme Taïga, d'un montant de 37€ au titre des frais de dossier*.

Les frais de dossiers ne sont pas remboursables en cas de refus de la candidature, (cf. arrêté du 30/08/2019 Légifrance NOR MICB1919114A).

Je soussigné(e) Date

Certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »